

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION ACIS VIPI

# LIBERTES ?

Pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société, la carte VITALE, la vidéosurveillance...

ISSN : 1767-3909

OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE 2005

Numéro 8

Prix : 1,50 €

## NON À LA BIOMÉTRIE : NOTRE CORPS N'EST PAS UN CODE-BARRE

NON MERCI AU GIXEL  
(Groupement des industries  
électroniques et numériques)

**GIXEL  
LIVRE  
BLEU**

« Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes : éducation dès l'école maternelle[...], introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux[...], développer les services « cardless » à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet ».

## SOMMAIRE

### ▪ EDITO :

- VERS UNE NORMALISATION DE NOS MODES DE VIE PAR LES ASSUREURS ?

### ▪ ASPECTS JURIDIQUES :

- ATTEINTE AU SECRET PROFESSIONNEL.
- 800 € DE DOMMAGE ET INTÉRÊTS POUR ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE.
- 10290 € DE DOMMAGE D'INTÉRÊTS POUR AVOIR ANNONCÉ LE LICENCIEMENT D'UN SALARIÉ PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE.
- MICROSOFT ET SES CONTENTIEUX POUR ABUS DE POSITION DOMINANTE.

### ▪ ASPECTS HISTORIQUES :

- CARTES À PUCE : FUSION DE GEMPLUS ET D'AXALTO.
- LA BIOMÉTRIE : UN SECTEUR ÉCONOMIQUE À FORTE RENTABILITÉ.
- VERS LA « SOCIÉTÉ GLOBALE DE L'INFORMATION », QUELQUES REPÈRES...
- VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES BUS À TOULOUSE : 4ème ANNIVERSAIRE !
- À PROPOS DE L'INSEE : ORIGINE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

### ▪ NOUVELLES TECHNOLOGIES, INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANÈTE ? POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

- NON À L'INSÉCURITÉ : LES DONNÉES MÉDICALES N'ONT RIEN À FAIRE DANS LES ORDINATEURS
- EXTERNALISER AU MAROC OU AILLEURS LA FRAPPE DES COMPTES RENDUS MÉDICAUX !
- BLOGS : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ?

### ▪ PERSPECTIVES TOTALITAIRES :

#### - LA BIOMÉTRIE EN QUESTION :

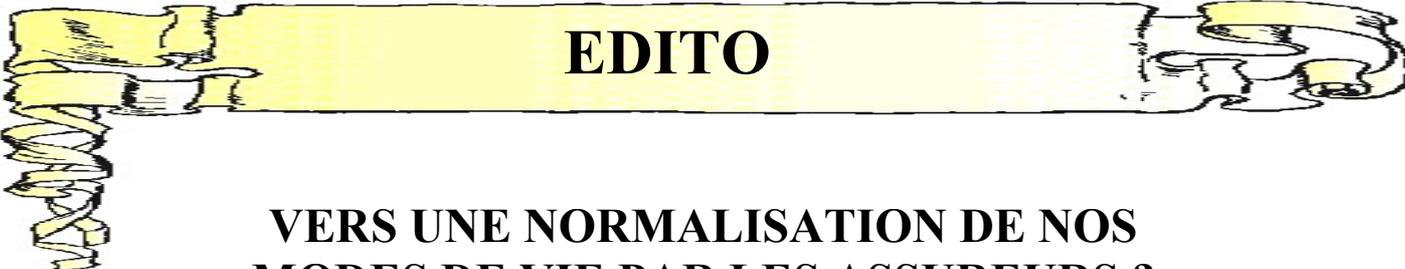
- LE « LIVRE BLEU »\* OU COMMENT PLANIFIER LE CONDITIONNEMENT MENTAL DES POPULATIONS.
- LA BIOMÉTRIE, C'EST SEXY! EXPOSITION DE LA CITÉ DES SCIENCES.
- MORT À VALSAVARANCHE ROMAN POLICIER ÉCRIT EN 2002, DE SIRIUS RUSSULE.
- 10 OCTOBRE 2005 : LA CNIL DÉNONCE L'AVANT-PROJET DE LOI ANTITERRORISME DE NICOLAS SARKOZY.

### ▪ RESISTANCES ICI ET AILLEURS

#### - LA BIOMÉTRIE EN QUESTION :

- LE PHILOSOPHE GIORGIOAGAMBEN APPELLE À LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE.
- COMMUNIQUÉ LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.
- « INES, UNE ENNEMIE QUI VOUS VEUT DU MAL ».
- LETTRE DE SOUTIEN AUX INCULPÉS DU PROCÈS BIOMÉTRIE.
- PÉTITION CONTRE LE PROJET EUROPÉEN DE FICHAGE DES DONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET.
- CNIL ET FICHAGE À VITRY-LE-FRANÇOIS.

\* « Livre bleu, propositions des industries électroniques et numériques », Assises du GIXEL 2004 : <http://www.gixel.fr>.



## EDITO

### VERS UNE NORMALISATION DE NOS MODES DE VIE PAR LES ASSUREURS ?

#### Partenariats entre MAAF assurances et Fruit d'Or Pro-Activ et des AGF avec Danone

En cette fin de décembre 2005, MAAF assurances et les AGF ont signé des accords avec deux multinationales du secteur alimentaire.

La MAAF a conclu un partenariat incroyable avec Unilever France : les consommateurs réguliers de Fruit d'Or Pro-Activ seront remboursés dès le début de 2006 à hauteur de 40 euros.

En décembre 2005 AGF prépare un accord de même nature avec Danone pour la consommation du yaourt Danacol. Les cours de Bourse de cette société élevée « au rang de valeur pharmaceutique », profitent de « rumeurs spéculatives ». « Le Journal des Finances » du 3 décembre 2005 affirme : « Le créneau porteur de la santé sur lequel évolue la société est déjà bien intégré par le cours de Bourse ».

Gilles Johanet ancien patron de la CNAM promoteur acharné de l'informatisation et de la carte Vitale ( 1989-1993 et 1998 – 2002 ), passé à la direction des activités « santé » des AGF affirme: « Pour AGF Santé, tout ce qui est en dehors des soins concerne aussi les assurés ».

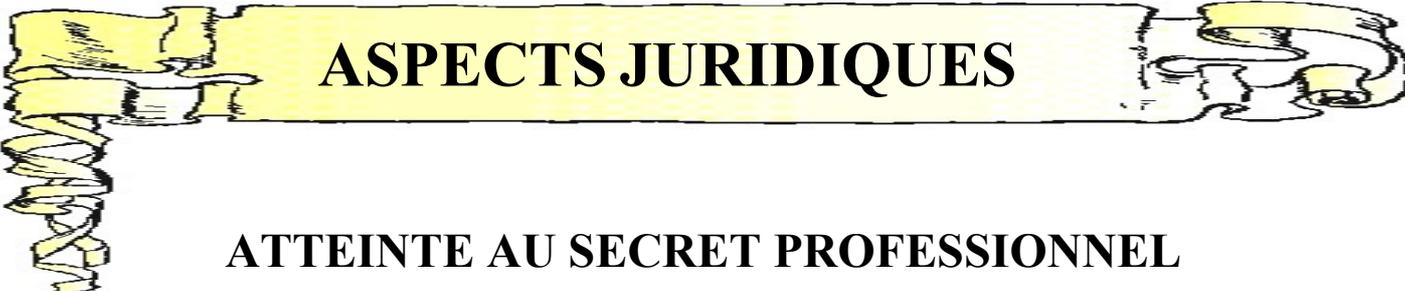
Lorsque l'on sait que les politiques de Santé sont désormais orientées vers la prévention des risques, que le dossier médical informatisé affiche clairement la rubrique « risques » et que les assureurs comptent avoir accès à ce dossier médical, on peut s'inquiéter...

Une logique totalitaire se profile car ces sociétés privées pourraient vouloir gérer bientôt nos modes de vie : GÉRER NOTRE CAPITAL SANTÉ POUR MIEUX GÉRER LEUR CAPITAL ?

M.H.L

*Source* : « Le Journal des Finances », 3 au 9 décembre 2005.

« La Tribune », 22 décembre 2005.



## ASPECTS JURIDIQUES

### ATTEINTE AU SECRET PROFESSIONNEL

Secret professionnel : le secret est un savoir protégé, c'est tout ce qui est venu à la connaissance du professionnel dans l'exercice de sa profession.

#### Code pénal : article 226 - 13

"La révélation d'une information à caractère secret par une personne, qui en est dépositaire, soit par état ou profession, soit en raison de sa mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende ».

(L'article 1147 du *Code civil* punit cette violation par une allocation de dommages-intérêts).

#### Codes de déontologie de certaines professions

Le non-respect du secret professionnel par les médecins, avocats, magistrats est sanctionné par les ordres professionnels (sanctions disciplinaires ).

Pour les médecins ce sont les articles 4 et 72 du *Code de déontologie médicale*.

### 800 € DE DOMMAGE ET INTÉRÊTS POUR ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Un chanteur de la star Académie, animateur sur TF1, a été condamné en appel à Toulouse, le 8 novembre 2005, pour atteinte à l'intimité de la vie privée.

Il avait révélé au public dans une émission de télévision des détails de la vie sexuelle d'une de ses anciennes petites amies.

Ce jugement a confirmé l'analyse d'un jugement de première instance du 29 juin 2004.

▪ *Source* : « La Dépêche du Midi », 22.11.2005 .

### 10290 € DE DOMMAGE ET INTÉRÊTS

## **POUR AVOIR ANNONCÉ LE LICENCIEMENT D'UN SALARIÉ PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE**

Le 22 mai 2002 le tribunal des prud'hommes d'Evry, condamnait la procédure utilisée par la banque Sofinco pour informer du départ d'un salarié au terme d'une période de 9 mois d'essai. La banque n'a pas fait appel de cette décision.

Les juges ont estimé que « les conditions » étaient « vexatoires ».

▪ Source : « L'Entreprise », n° 202 (juillet / août 2002).

## **MICROSOFT ET SES CONTENTIEUX POUR ABUS DE POSITION DOMINANTE**

Remarque préliminaire : Microsoft est un des candidats à l'hébergement de notre dossier médical informatisé ! Il forme dans ce but un consortium avec Medcost et une filiale de Cegetel : D3P ( voir « Édito » de « Libertés ? » n° 7 ).

### **OCTOBRE 2005**

Microsoft verse 761 millions de dollars à Real Networks pour obtenir à l'amiable le retrait d'une plainte déposée par cette société en 2003.

### **NOVEMBRE 2005**

Microsoft règle en Corée du sud un contentieux de même nature avec le portail Internet Daum contre 30 millions de dollars.

### **DECEMBRE 2005**

Toujours en Corée Microsoft est condamné par la Commission de la concurrence pour avoir « entravé la concurrence dans l'accès au marché et le monopole qu'il détient a lésé les intérêts des consommateurs ». L'amende est de 27 millions d'euros.

Source : « Les Échos », 8-12-2005.

## ASPECTS HISTORIQUES

### CARTES À PUCE : FUSION DE GEMPLUS ET D'AXALTO

La fusion des deux sociétés donne naissance au leader mondial de la carte à puce : Gemalto. Le mariage annoncé le 7 décembre 2005 crée selon le PDG de Gemplus, Alex Mandl : « un leader mondial de la sécurité numérique dans un marché de croissance ».

Gemplus est une société fondée en 1988 par cinq ingénieurs de chez Thomson à Gemenos près de Marseille ; le fondateur Marc Lassus est obligé de partir en 2001, Alex Mandl, ancien d'ATT\*, prend la présidence du groupe.

Axalto est une ex-filiale de Schlumberger, groupe parapétrolier qui s'est lancé en 1979 dans le domaine de la carte à puce. En 2001, le groupe reprend CP8, la division cartes à puce de Bull ( alors en difficulté ). En 2004, Schlumberger met en Bourse son activité de cartes à puce qui prend le nom d'Axalto.

Le créateur du salon cartes interviewé au moment de cette fusion par « Les Échos » révèle que, « parmi les relais de croissance du secteur cartes à puce, se trouvent le projet de carte d'identité électronique français (INES !) et le marché des cartes de santé, comme la carte Vitale en France ». ( !)

*Source* : « Les Échos », 8-12-2005 ; « La Tribune », 8-12-2005.

### LA BIOMÉTRIE : UN SECTEUR ÉCONOMIQUE À FORTE RENTABILITÉ

( Biométrie : identification d'une personne en fonction de ses traits biologiques.).

« Le Journal des Finances » du 3 décembre 2005 nous informe que « la biométrie est un secteur plein boom ». Il précise : « technologie au nom barbare il y a encore dix ans, la biométrie connaît un vif succès depuis les attentats du 11 septembre 2001 ».

« Le J.D.F. » cite, pour montrer l'évolution spectaculaire du marché depuis 2003, les estimations ( en millions de dollars ) données par Eurosmart, association des industriels du secteur des cartes à puce :

- 2003 : 719.

\* American Telegraph and Telephone.

- 2004 : 1 201.
- 2005 : 1 847.
- 2006 : 2 684.
- 2007 : 3 682.
- 2008 : 4 639.

Dans ses conseils « Le J.D.F. » informe que « Le segment très rentable de la sécurité électronique offre une belle visibilité en Bourse de par ses nombreux gisements de croissance ».

Ceux qui refusent l'identification biométrique\* savent désormais qu'ils s'affrontent aux intérêts des leaders mondiaux du secteur des cartes à puce dont les profits doivent se construire sur les décombres de nos libertés individuelles.

M.H.L

## **VERS LA « SOCIÉTÉ GLOBALE DE L'INFORMATION », QUELQUES REPÈRES...**

### **Années 1970**

Les grands pays industriels trouvent dans l'idée de « société de l'information » le moyen de sortir « de la double crise » : celle « du modèle de croissance » et celle de la « gouvernabilité des démocraties occidentales ».

### **1984**

L'ATT ( American Telegraph and Telephone ) est démantelé : se déploient les réseaux transfrontières, débutent la déréglementation et la privatisation des services publics de télécommunications.

### **1995**

A Bruxelles le G7 ( 7 pays les plus industrialisés ) consacrent la notion de « société globale de l'information ».

La société civile est absente mais une quarantaine « d'invités spéciaux » des milieux d'affaires est présente.

---

\* voir « Perspectives totalitaires » et « Résistances » dans ce numéro de « Libertés ? ».

1998

L'OMC ( Organisation Mondiale du Commerce ) entérine l'ouverture des marchés des télécommunications à la concurrence favorisant les concentrations ( opérateurs de tuyaux et industries de contenu ).

Décembre 2003

Se tient les 10,11 et 12 décembre 2003 à Genève le premier « Sommet mondial sur la société de l'information », à la demande de l'ONU.

Novembre 2005

À Tunis, se déroule un second sommet mondial sur ce thème.

Sommet Microsoft  
en mai 2003

Bien sûr pour bien comprendre les véritables acteurs de la mise en place du cyberspace il faudrait s'intéresser, depuis les années 70, au lobbying des grandes firmes de l'électronique... Retenons ici la date du sommet Microsoft qui a réuni en mai 2003 de hauts fonctionnaires afin de persuader les autorités des pays en développement des « bienfaits du numérique ».

( ? )

Sources :

- *Armand Mattelart, " Archéologie de la société de l'information », « L'information contre l'État », « les laissés-pour-compte du cyberspace », « Le Monde Diplomatique », août 2000, mars 2001, août 2003 ;*
- *Dan Schiller « Internet happé par les spéculateurs », « Le Monde Diplomatique », février 2000 ;*
- *Ignacio Ramonet, « Le Nouvel ordre Internet », « Le Monde Diplomatique », janvier 2004.*

## **VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES BUS À TOULOUSE : 4<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE !**

C'est au ministre socialiste Jean-Claude GAYSSOT que l'on doit un sacré coup de pouce pour l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les autobus de la ville rose et de quatre autres villes pilotes.

En 2001 le ministre des Transports du gouvernement de Lionel JOSPIN débloquait 120 millions de francs pour tester de nouveaux systèmes de sécurité dans les transports en commun de ces 5 villes.

▪ Source : « *Tout Toulouse* », 18.09.2001 .

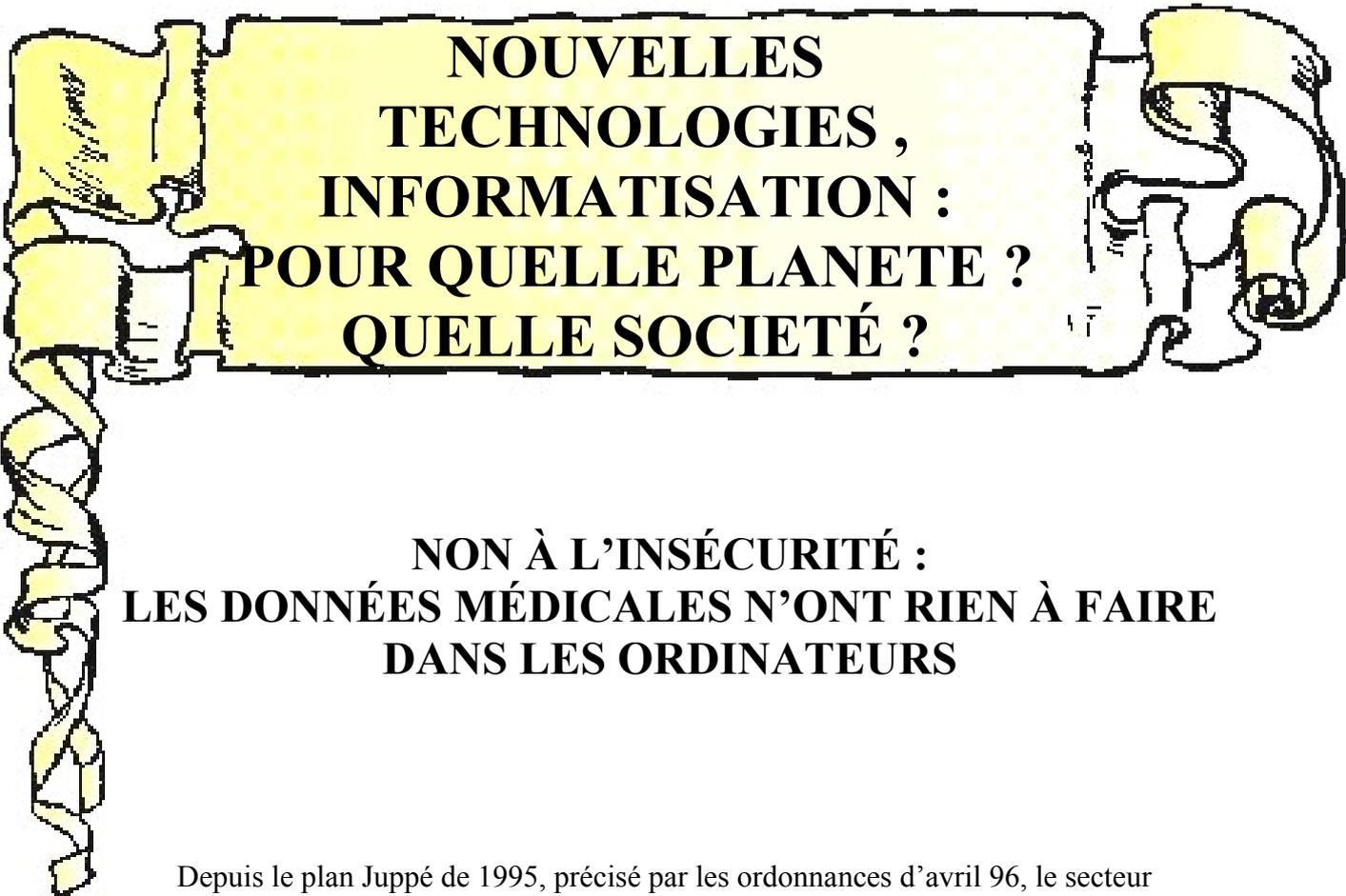
## **À PROPOS DE L'INSEE : ORIGINE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.**

Cet organisme, placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, dispose d'une direction générale à Paris et de directions régionales reliées à des préfetures.

Il doit fournir des éléments de connaissance sur l'évolution économique et sociale du pays, tenir des statistiques, réaliser des études et des prévisions économiques, constituant des bases de données considérables.

Il a été créé sous sa forme actuelle en 1946 en prenant le relais de la Statistique générale de la France ( S.G.F. ), a bénéficié de l'apport du service national de statistique du gouvernement de Vichy.

Source : *Janine Bremond, Alain Geladan, Dictionnaire économique et social, Hatier ( 1981 )*



# **NOUVELLES TECHNOLOGIES , INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANÈTE ? QUELLE SOCIÉTÉ ?**

## **NON À L'INSÉCURITÉ : LES DONNÉES MÉDICALES N'ONT RIEN À FAIRE DANS LES ORDINATEURS**

Depuis le plan Juppé de 1995, précisé par les ordonnances d'avril 96, le secteur sanitaire et social a dû s'informatiser à n'importe quel prix, mais comme « l'informatisation est, par définition, dévoilante »\*, les secrets si précieux de notre intimité sont exposés.

Un scandale de violation présumée du secret médical informatisé a fait quelques remous en décembre. « Les ordinateurs de la médecine du travail n'ont plus de secret pour les employeurs » c'est le titre d'un article du « Canard enchaîné » du 14 décembre 2005 ; le 16 décembre « Le Quotidien du médecin » affirme : « Secret professionnel en médecine du travail : l'informatisation est le maillon faible » ; « avec l'informatique, les « feux rouges » du secret professionnel « sont grillés » plus facilement qu'à l'époque du tout papier ».

Des plaintes ont été déposées qui font l'objet d'une instruction judiciaire.

Encombres supplémentaires des tribunaux par tous les dossiers liés aux nouvelles technologies, insécurité insupportable et croissante pour chacun de nous à cause de l'informatique... Médecine du travail, médecine hospitalière ou de ville, notre dossier médical ne doit pas se trouver dans un ordinateur.

Arrêtez les dégâts, fermez les ordinateurs.

---

\* Propos de Michel Gentot, ancien président de la CNIL.

## **EXTERNALISER AU MAROC OU AILLEURS LA FRAPPE DES COMPTES-RENDUS MÉDICAUX !**

Rien ne va plus au centre de lutte contre le cancer de Basse-Normandie. La direction souhaiterait transférer via Internet ( ! ) des comptes-rendus médicaux enregistrés sur dictaphone par les médecins, transmis sous forme numérique à des secrétariats médicaux à l'étranger ; ceux-ci seraient ensuite renvoyés au centre, toujours par Internet !

Les syndicats ( FO, Sud et UNSA ) refusent vivement un tel projet au nom de la protection du secret médical, des risques d'erreurs et d'externalisation totale à terme de cette tâche pour des motifs de rentabilité financière.

Ils mettent en cause un contrat de gestion conclu par le centre avec l'A.R.H. ( Agence Régionale d'Hospitalisation ) comprenant une clause de réduction du nombre de postes de secrétariat médical.

Les emplois de secrétariat médical sont en péril en France, le secret médical aussi !

M.H.L.

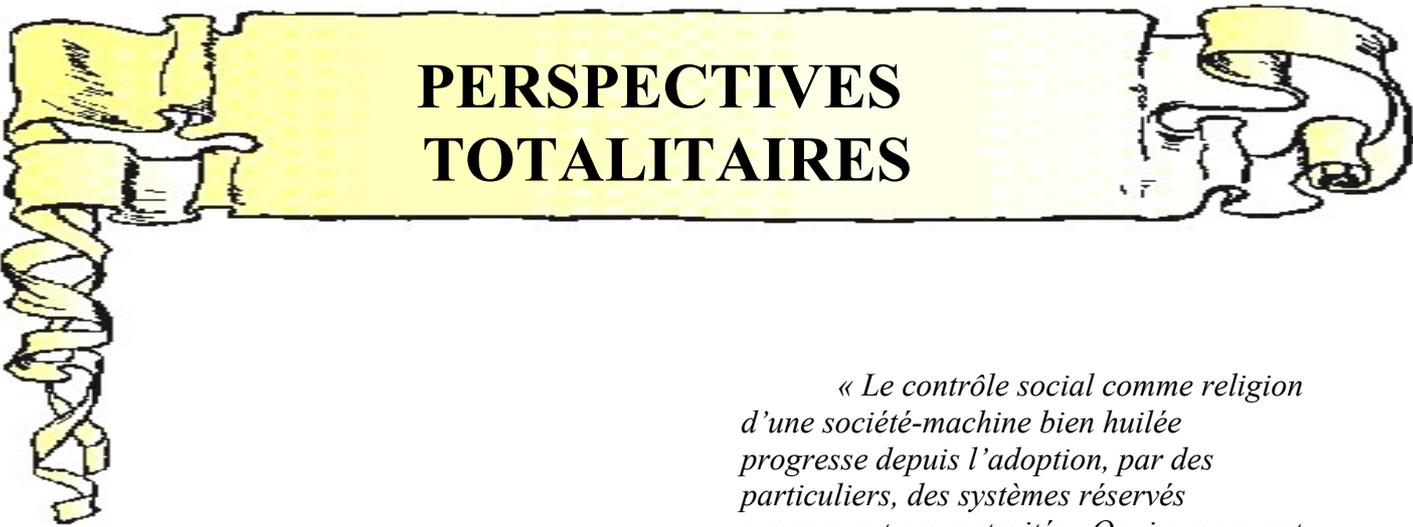
*Source : « Le Quotidien du médecin » n° 7858 ( 7-12-2005 ).*

## **BLOGS : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ?**

Le blog, journal intime publié sur Internet, au jour le jour (heure par heure), est le moyen de communication à la mode. Il est utilisé par les humbles, les puissants. Adolescents, adultes, artistes, hommes politiques..., chacun peut mettre en ligne des pensées plus ou moins intimes, son agenda, des photographies... en toute confiance (semble-t-il).

Serait-ce, dans l'espace du WEB, la réalisation de l'utopie d'une société libre, égalitaire, fraternelle ? c'est ce que croient certains. On peut tout de même se demander si la banalisation de la surexposition du MOI dans les blogs comme dans la télé-réalité (se donner à voir / voir) ne favorise pas notre acceptation de la société de vidéosurveillance, de traçage de la vie privée, bientôt par les nanotechnologies( !), que nos gouvernements mettent ou laissent mettre en place insidieusement.

M.H.LAURENT



## PERSPECTIVES TOTALITAIRES

*« Le contrôle social comme religion d'une société-machine bien huilée progresse depuis l'adoption, par des particuliers, des systèmes réservés auparavant aux autorités . Ou, inversement, par la récupération institutionnelle de produits commerciaux indifférenciant la fonction de police et celle de citoyen ou d'usager. »*

*Denis DUCLOS<sup>1</sup> dans un article du « Monde Diplomatique », août 2004 : « Qui a peur de Big Brother ? ».*

## **LA BIOMÉTRIE EN QUESTION**

*« L'application de la biométrie soulève d'importantes questions en matière de droits de l'homme . »  
Un rapport du Conseil de l'Europe, phrase citée dans « L'Humanité » du 16.12.2005 (« La biométrie en procès »).*

## **LE « LIVRE BLEU »\* OU COMMENT PLANIFIER LE CONDITIONNEMENT MENTAL DES POPULATIONS**

Le groupement des industries électronique et numériques a publié lors de ses Assises 2004 le « Livre bleu, propositions des industries électroniques et numériques » qui a provoqué une immense vague d'indignation chez les défenseurs des libertés individuelles. Voici quelques lignes assassines :

<sup>1</sup> Directeur de recherches au CNRS, Paris.

\* « Livre bleu, propositions des industries électroniques et numériques », Assises du GIXEL 2004 : <http://www.gixel.fr>.

La société SAGEM (voir « Libertés ? » n° est membre du GIXEL).

*« Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un efforts de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes : éducation dès l'école maternelle[...], introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux[...], développer les services « cardless »*

## **LA BIOMÉTRIE, C'EST SEXY! EXPOSITION DE LA CITÉ DES SCIENCES**

**La Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette accueille pour un an une exposition sur la biométrie, intitulé « Le Corps identité ». Et ce, avec la prétention de contribuer au débat sur ces technologies en plein développement, et en y mettant une so-disant objectivité.**

Or, cette exposition est soutenue par SAGEM Morpho, du groupe Safran. Cette société est tout simplement spécialisée dans les produits biométriques. Elle se vante même d'être « la première entreprise mondiale dans ce domaine ». Elle fabrique des systèmes biométriques permettant d'identifier les empreintes digitales, l'iris et le visage. Ses machines servent d'ailleurs à animer l'exposition de la Cité des Sciences. L'entrée de l'exposition nous place d'emblée au cœur du sujet. Un sas permet au visiteur d'enregistrer son empreinte et l'image de son visage. Le lecteur d'empreinte est bien entendu un produit SAGEM. Tout au long de l'exposition, le visiteur sera alors identifié lorsqu'il voudra participer à un nouveau jeu et sa photo apparaîtra sur l'écran de l'ordinateur.

Les organisateurs cherchent à flatter le narcissisme des visiteurs. Ces derniers sont tout émus de découvrir qu'on les reconnaît ; que l'on s'adresse à eux personnellement dès lors qu'ils sont identifiés par leur empreintes digitales. Ils existent. Pour des machines, certes. Mais dans une société où le lien social se délite, quel plaisir d'être enfin RECONNU ! Des jeux permettent par exemple au visiteur de rechercher à quelle famille son empreinte appartient: arche, verticille ou atypique? Autre animation: comparer sa photo avec son Eigenface, une image reconstituée informatiquement à partir de modèles de visages. Il est également proposé d'identifier son iris et de signer plusieurs fois sur une tablette graphique afin de tester l'efficacité de la technique biométrique appelée signature dynamique. Un système qui se base sur le geste pour identifier les individus.

### **Une exposition qui se veut didactique**

D'autres stands se veulent plus sérieux. Sur l'un d'entre eux, on tente de faire réfléchir le visiteur sur l'identité. Un autre s'intéresse au corps des Français. Il montre au passage les avantages de la technique laser qui mesure un corps en 10 secondes alors que la bonne vieille toise n'était, est-il affirmé, même pas précise. L'histoire de la biométrie est aussi exposée. On apprend que l'homme préhistorique utilisait son empreinte pour signer. Alors, pourquoi pas nous aujourd'hui? Qu'en 1892, un policier argentin a identifié, pour la première fois, un criminel par ses empreintes digitales. Les fiches anthropométriques de Bertillon, cet inventeur de la police scientifique, ne sont pas éludées. Histoires peut-être de dire que la biométrie est une technique ancienne et qu'il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. On n'oublie pas non plus

l'anthropométrie subjective et ses théories qui prétendaient établir l'existence de traits physiques criminels. Mais la biométrie d'aujourd'hui est scientifique et efficace, veut-on suggérer, puisqu'on peut même la tester dans les jeux. Des cartes d'identité, l'exposition veut bien admettre qu'elles ont parfois été « discriminantes », mais elle ne dit pas que Pétain les a rendues obligatoires et que la mesure a facilité l'arrestation des Juifs.

Un petit tour du monde nous explique que la biométrie est déjà utilisée dans de nombreux pays: des USA à l'Australie en passant par le Brésil et Israël qui utilise un système biométrique pour surveiller les travailleurs palestiniens qui franchissent leur frontière quotidiennement. Alors, pourquoi la France resterait-elle un pays arriéré? Car c'est bien le message permanent de cette exposition. Un film de huit minutes met en scène deux jeunes qui débattent des avantages et des inconvénients de la biométrie. Le pro-biométrie est clairement présenté comme le personnage moderne, tandis que l'autre, qui se méfie de cette nouveauté, est un ringard doublé d'un peureux. La CNIL ( Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ) est là pour contrôler d'éventuelles dérives, assure par exemple le moderne.

La CNIL cautionne évidemment cette exposition. Elle est présentée comme partenaire technique. De nombreux panneaux informatifs développent ses fonctions et ses recommandations. Pour renforcer le caractère didactique et prétendument objectif de l'exposition, on a droit à des enregistrements sonores d'opposants comme la présidente de l'association IRIS ( Imaginons un Réseau Internet Solidaire ).

Les organisateurs qui cherchent à intéresser un public jeune, n'ont pas lésiné sur les moyens. Ils présentent un dessin animé qui est une version biométrique du Petit Chaperon rouge. Dans un monde futuriste, le petit chaperon rouge part chez sa grand-mère malade pour lui apporter des gâteaux. Le loup l'espionne. Elle démarre sa voiture avec son empreinte digitale, mais l'auto tombe en panne. Elle appelle alors une copine avec son portable digital et celle-ci arrive en un clin d'œil. Elle lui prête sa voiture biométrique: facile, elle n'a qu'à la démarrer. Et voilà le petit chaperon rouge sur la route. La jeune fille s'arrête au distributeur de billet qui l'identifie par son iris. À la boulangerie, les gâteaux défilent sur des tapis roulants. Pas besoin de la traditionnelle boulangère pour servir ; et en plus, on paye « cardless » ( sans carte ), biométriquement. Manque de chance, le petit chaperon rouge ne peut plus redémarrer la voiture de sa copine ( eh oui, elle n'a pas son empreinte digitale sur elle ! ). La voilà repartie à vélo. Le loup, lui, utilise les transports en commun, plus rapides et dont l'accès est évidemment biométrique ! Il arrive avant le petit chaperon rouge chez la grand-mère et, comme dans le conte, prend sa place dans le lit. La jeune fille entre par la fenêtre puisque le système biométrique d'ouverture de la porte ne fonctionne pas. Elle réalise trop tard, grâce à une authentification ADN de la salive du loup, que ce n'est pas sa grand-mère. Mais finalement, elle tombe amoureuse de son agresseur. Happy end ! et qu'est-ce qu'on s'amuse avec la biométrie ! Il suffit de lire les commentaires du livre d'or pour s'en rendre compte.

## Les objectifs du Gixel sont atteints, merci la Cité Des Sciences !

Le groupement des industriels de l'électronique, le Gixel, dont fait partie la SAGEM, peut se réjouir. La Cité des Sciences, musée national, a fait totalement siens les objectifs énoncés dans le Livre bleu 2004 du Gixel : « *Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être*

*accompagnées d'un efforts de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes : éducation dès l'école maternelle[...], introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux[...], développer les services « cardless » à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet ». Il ne fait aucun doute que les organisateurs de cette exposition ont suivi à la lettre les recommandations du Livre bleu 2004. Mais, honteusement, ils n'y font pas référence.*

Amanda

**MORT À VALSAVARANCHE**  
**ROMAN POLICIER ÉCRIT EN 2002,**  
**DE SIRIUS RUSSULE**  
**( nom de plume de Laurence Bertholet ).**

Le roman imagine l'invasion de l'informatisation des données personnelles au lycée... ignorant alors que cette fiction deviendrait réalité dès l'année suivante dans certains établissements scolaires en France.

Dans l'extrait ci-dessous, le commissaire de police Constant Tenace découvre avec stupéfaction la satisfaction puérile du directeur du lycée Sainte-Putride devant ce « progrès ». Si vous souhaitez plus d'information sur ce roman ( 15 €, port compris ) tél : 02 47 27 77 90 ; 15, rue Robert Vivier 37 200 Tours.

« Déjà, en rentrant dans le bureau du directeur, il avait remarqué une considérable augmentation de sa surface, et ne manqua pas d'en faire part à Janus. Enchanté, ce dernier répondit : « Oui, voyez, nous avons abattu une cloison qui nous a permis d'installer ici un ordinateur central. Il rassemble toutes les données relatives à l'établissement. C'est une merveille, à laquelle travaille fréquemment Monsieur Méthode Khartapüs, un ingénieur viennois auquel nous devons un logiciel tout à fait révolutionnaire : nous pouvons, à tout instant, consulter absolument toutes les données relatives à n'importe quels aspects de la vie du lycée : non seulement les notes, les moyennes au millième de point près, et le parcours de chaque élève, ainsi que les détails matériels comme la comptabilité, la nourriture servie le jour même ou les mois et années précédents, mais aussi où se trouve chacun à l'instant présent. Et pas seulement les élèves ! Tenez, prenons l'exemple du personnel du service qui est ce matin dans la maison. Vous voyez immédiatement sur l'écran que M. Oreste Amabotte, l'homme toutes mains, est en ce moment dans le local de menuiserie. Madame Pluche, la surveillante des lave-vaisselle, est en congé de maternité ; vous constatez ici que l'accouchement est prévu pour le 6 juin vers 15 heures. Ce sera un garçon, qui malheureusement, vous le voyez, se présente mal, et il faudra sans doute une césarienne. On voit aussitôt apparaître le nom de sa remplaçante, Mlle Cerf-Pierre. Oh ! mais, qu'est-ce que je vois ? Elle est arrivée avec une minute et quarante-trois secondes de retard.

- J'ai vu une personne arriver juste après moi, et chercher en vain sa carte magnétique pendant quelque temps, hasarda Constant .

- Ah ! je préfère cela... parce que notre personnel est très bien formé, et conscient de l'importance de l'exactitude. Il serait fâcheux qu'une remplaçante donne aux autres l'idée

qu'on peut arriver n'importe quand !... Vous voyez sur l'écran défiler les salles de classe : elles sont toutes vides, évidemment, à cause des vacances. Pendant l'année scolaire, comme on ne peut y entrer qu'avec sa carte magnétique personnelle, je sais exactement combien d'élèves y sont, et lesquels. Il n'est pas nécessaire de faire l'appel : encore du temps gagné ! Je vais maintenant vous montrer les locaux. Voici une « carte visiteur », qui vous permettra d'entrer à ma suite. »

Janus précéda le commissaire dans la salle dite « de restauration » : « Voyez, j'insère ici ma carte, et un plateau arrive avec les assiettes, couverts et verres ; il n'y a plus qu'à choisir le menu en consultant le tableau électronique. En un sens, c'est un distributeur personnalisé. C'est tellement plus hygiénique que d'être servi par un employé, avec tous les risques microbiens que cela comporte ! Chaque plat arrive devant le plateau qui avance sur ce tapis roulant. Évidemment, s'il faut par la suite réchauffer un plat au micro-ondes ou rechercher un supplément d'eau, c'est toujours le même principe, il y a un lecteur de cartes pour chaque machine. Et nous conservons la trace de ce que chacun a consommé chaque jour ! »

Il continuèrent leur exploration, passèrent devant les vestiaires évidemment munis de lecteurs de cartes. « Et voici les WC du rez-de-chaussée, poursuivit le directeur. Avec ce système, nous savons exactement combien de temps chaque occupant y est demeuré. Ce peut être précieux pendant les compositions et examens blancs, si un élève y emporte un document interdit pendant l'épreuve... d'autant plus que toutes les données demeurent, et que plusieurs mois ou années après, nous pouvons repérer ceux qui sont coutumiers du fait, et les confondre...

- Mais s'ils ont des problèmes intestinaux ou autres ?  
- Bien sûr, nous leur laissons leurs chances en demandant d'abord un certificat médical. Vous voyez au plafond le détecteur de fumée. Il n'y a aucun risque d'incendie, bien sûr, mais ce détecteur inscrira automatiquement le numéro de carte de l'occupant si celui-ci profite de ces instants pour s'offrir une cigarette. Tout est prévu ! s'exclama-t-il joyeusement, tout est enregistré. Même la fourniture personnalisée de papier hygiénique... »

Constant était partagé entre l'envie de rire et le dégoût. Il n'en laissa rien paraître, et bientôt la visite les ramena dans le majestueux hall d'entrée. »

## **10 OCTOBRE 2005 : LA CNIL DÉNONCE L'AVANT-PROJET DE LOI ANTITERRORISME DE NICOLAS SARKOZY.**

10 octobre 2005 : la CNIL rend son avis sur cet avant-projet : « risques graves d'atteintes aux libertés individuelles » ( traçage, fichage des déplacements à l'étranger, de ceux des voitures, données de vidéosurveillance, de connexions Internet, accès permanent à certains fichiers... ) .

La commission exprime de fortes inquiétudes : « Seraient ainsi créés de nouveaux fichiers d'une dimension considérable et l'accès à des gisement de données existants, publics ou privés, seraient largement ouverts. »

▪ *Source* : « *La Croix* », 14.10.2005 .



## **RESISTANCES**

### ***LA BIOMÉTRIE EN QUESTION***

#### **LE PHILOSOPHE GIORGIO AGAMBEN APPELLE À LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE**

**( « Le Monde », 6 – 12 – 2005 )**

**« NON À LA BIOMÉTRIE, DÉSOBÉISSONS PENDANT  
QU'IL EST TEMPS**

[...] Les étudiants qui ont détruit le 17 novembre les bornes biométriques dans la cantine du lycée de Gif-sur-Yvette ont montré qu'ils se souciaient bien davantage des libertés individuelles et de la démocratie que ceux qui avaient décidé ou accepté sans broncher leur installation.

J'exprime ma solidarité aux étudiants français et déclare publiquement que je refuserai de me prêter à tout contrôle biométrique et que je suis prêt pour cela à renoncer à mon passeport comme à toute pièce d'identité. »

#### **COMMUNIQUÉ LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

**22 décembre 2005 – biométrie**

**Citation devant le Tribunal de grande instance d'Evry de deux étudiantes et d'un étudiant pour opposition à la biométrie.**

La LDH a déjà été amenée à dénoncer avec la plus grande vigueur l'exploitation de données biométriques dans le domaine de l'identification de la personne, du suivi de ses actions et notamment la traçabilité de ses mouvements.

En effet, l'usage de données biométriques porte atteinte à la dignité de l'homme en ce qu'il réduit la personne humaine à une extraction de son patrimoine biologique.

Le caractère unique du lien rattachant la donnée biométrique à son porteur en fait une donnée personnelle d'une très grande sensibilité.

L'usage même à titre expérimental et le développement de cette technologie dans les établissements scolaires, participent de la mise en place d'une société de surveillance et de contrôle permanent de la personne et ne sont pas compatibles avec le respect des droits de l'Homme .

L'installation d'un tel dispositif ne peut être décidée en tout état de cause que dans le strict respect des obligations et des garanties de la loi Informatique fichiers et libertés.

Des étudiantes et des étudiants sont cités devant le Tribunal pour avoir manifesté leur opposition à une société de surveillance, mise en œuvre au moyen de la biométrie, gouvernée par le soupçon et la crainte de l'autre.

Cette société là, la Ligue des Droits de l'Homme n'en veut pas non plus et soutient les comparants et demande leur relaxe.

Paris, le 22 décembre

▪ Source : [www.ldh-France.org](http://www.ldh-France.org) .

## « INES\*, UNE ENNEMIE QUI VOUS VEUT DU MAL »

C'est le titre d'un article d'Alain Weber ( président de la Commission Libertés et Informatique de la ligue des Droits de l'Homme ) paru dans la revue « Hommes et Libertés » n° 123 ( Octobre/Novembre/Décembre 2005 ).

D'un argumentaire très rigoureux de trois pages ( à lire absolument ) nous citerons une phrase :

« Il faudrait une sacrée dose d'humour pour rire quand même d'Ines, tant ce projet est attentatoire aux libertés et révèle l'outrance d'un pouvoir politique définitivement libéré de toute retenue morale concernant le respect des droits des citoyens. »

## LETTRE DE SOUTIEN AUX INCULPÉS DU PROCÈS BIOMÉTRIE

Comme l'a rappelé M. Tibon-Cornillot lors de la réunion publique du 8 décembre, la biométrie s'inscrit dans un projet plus général, qui est celui de la numérisation de la société. Ce

---

\* Ines : Identité nationale électronique et sécurisée, voir appel contre Ines dans « Libertés ? » n° 6 ; voir la pétition : [www.delis.sgdg.org](http://www.delis.sgdg.org)

processus de « gestionnarisation » de la société doit être signalé dans ce débat sur la légitimité démocratique de la biométrie, afin d'élargir autant que possible sa portée dans l'espace public.

Car nous participons tous, et quotidiennement, à cette évidence qu'un problème peut à tout moment devenir un problème « de gestion », et donc être susceptible d'être résolu par l'outil informatique. C'est à cette évidence qu'il va nous falloir résister, autant que possible.

Aucune limite ne semble en effet être assignable à ce mouvement d'informatisation ; alors que les nuisances provoquées par lui sont de plus en plus visibles et documentées. Citons à titre d'exemple l'intensification du travail chez les salariés informatisés relevée par les enquêtes « Conditions de Travail de la DARES, les impasses écologiques relatifs aux traitements des déchets électroniques qui s'amoncellent dans les décharges, la précarisation et l'hyperspécialisation croissantes des « petite-mains » informaticiennes, révélant l'extrême fragilité d'un groupe professionnel affilié à une soi-disant élite technologique.

Face à cette déferlante informatique, la machine biométrique n'est qu'une interface de saisie parmi d'autres. Il en va donc de nouvelles formes de contrôle que certains sociologues du travail et cognitivistes ont déjà observé et courageusement expliqué. L'outil informatique, désigné aujourd'hui par le vocable « technologies de l'information et de la communication » ( TIC ), régit les comportements en situation en faisant l'économie d'un détour idéologique. De façon fort banale, les opérateurs informatisés tendent ainsi à corriger leurs actions de façon à ne pas être gênés par les cadres offerts par la saisie logicielle. Tout management d'entreprise, actuellement, utilise au quotidien et à des fins de contrôle et d'intégration des travailleurs un tel outillage, qui ne se présente malheureusement qu'à la marge comme une « atteinte à la vie privée ».

Il existe en effet un cadre d'appréhension global qui vise à protéger l'informatique d'éventuelles épreuves de justification. Puisse ce procès être une de ces épreuves.

▪ *Source : <http://bellacio.org>*

R&D

## **PÉTITION CONTRE LE PROJET EUROPÉEN DE FICHAGE DES DONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET**

- Octobre 2005 : près de 55000 personnes ont déjà signé la pétition contre le projet des ministres de la Justice européens de ficher les données téléphoniques et de circulation sur Internet des 450 millions d'Européens ( diffusée aux Pays-Bas, en Allemagne, Finlande, Belgique, France...).

- Pour signer :

- EDRI (Digital Civil Rights in Europe) <http://www.edri.org/edrigram/numbre3.21/petition>
- <http://www.stopdataretention.com>
- <http://www.ecln.org> ( European Civil Liberties Network ).

## CNIL ET FICHAGE À VITRY-LE-FRANÇOIS

### Communiqué du Collectif marnais Contre les Dérives Sécuritaires

« Le conseil Général de la Marne a organisé entre février et juin 2004 une opération de fichage de toute personne ayant recours à quelque service social que ce soit dans la ville de Vitry-le-François.

Le Collectif marnais contre les Dérives Sécuritaires s'est créé à cette occasion et a utilisé sans relâche différents moyens de résistance dont les plus marquants ont été : une manifestation nationale à Vitry-le-François en juin 2004 et la remise du prix Orwell le 25 mai 2005 à M. Savary (Président du Conseil Général de la Marne), décerné par les Big Brother Awards.

Parallèlement, d'autres actions ont été menées, dont la saisie de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

En effet, la constitution illégale d'un fichier informatisé est sanctionnée par les articles L226-16 à L226-24 du ***Code pénal***.

Nous avons été informés que la CNIL a effectué un contrôle au Conseil Général et au Centre Communal d'Action Sociale de Vitry-le-François le 11 juillet dernier. Suite à ce contrôle, la CNIL déterminera, d'ici quelques semaines, les suites à donner à ce dossier.

Le collectif marnais s'en réjouit et espère que ces suites permettront de garantir à l'avenir le respect de chaque individu et des libertés individuelles au sens large.

En effet, le principe d'un fichage en soi est intolérable.

Qui plus est, l'amalgame entre personne socialement en difficulté et délinquance est erroné, irrespectueux et inadmissible ! »

27 Octobre 2005

***Thèmes :***

***Industriels, sociétés commerciales***

- Association P 6,14  
- A.R.H. ( Agence régionale  
d'hospitalisation ) P 11  
- Biométrie P 6,12, 13, 14, 15, 17, 18 ,  
19  
Blog P 11  
Bourse P 3, 6, 7  
Carte à puce P 6, 7  
Carte Vitale P 3, 6  
CNIL P 14, 17, 20, 21  
Code de déontologie P 4  
Code pénal P 4, 20  
Commission de la concurrence P 5  
Conseil de l'Europe P 12  
Établissement scolaire P 15, 18  
Européen P 20  
Insécurité P 10  
INSEE P 9  
Médecin P 4, 10, 11  
Ministre P 9, 20  
OMC P 8  
Procès P 12, 19, 20  
Secrétariat médical P 11  
Secret professionnel P 4, 10, 11  
Société de l'information P 7, 8  
Syndicat P 11  
Vichy P 9  
Vidéosurveillance P 9, 11, 17

AGF P 3  
ATT ( American Telegraph and  
Telephone ) P 7  
Axalto P 6  
Bull P 6  
Danone P 3  
Gemplus P 6  
Gematlo P 6  
GIXEL ( Groupement des Industriels  
Électroniques ) P 14  
Maaf P 3  
Microsoft P 5, 8  
Safran P 13  
Sagem P 13, 14  
Schlumberger P 6  
Sofinco ( Banque ) P 5  
Thales, Thomson P 6  
Unilever P 3

**Publication éditée par l'association**

**ACIS VIPI**

ISSN : 1767-3909

OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE 2005

Numéro 8

*Acis Vipi, association régie par la loi 1901 pour la protection de la vie privée , de l'image, contre l'informatisation de la société.*

*Son objet est de mettre en œuvre tous les moyens de contestation et de lutte contre l'appropriation par l'Etat, les personnes physiques et morales, les organismes privés du secteur public et privé, des données de la personne humaine (droit à l'image, vie privée, données génétiques, intégrité physique et morale, propriété intellectuelle...)*

*Dénoncer l'informatisation, la numérisation, les télétransmissions, la carte Vitale, la vidéosurveillance, traçage de la vie privée. Refuser commerce de ces données. Etablir historique, coût, risques sanitaires et sociaux des choix de l'informatisation, des nouvelles technologies.*

**Directrice de publication :**

LAURENT Marie-Hélène

**Comité de rédaction :**

BRUNET-DUCOS Vanessa

CATUSSE Maryvonne

CLAVERANNE Yvette

LAURENT Marie-Hélène

**Je désire adhérer à l'association ACIS VIPI :**

**Nom :**.....**Prénom :**.....

...

**Adresse :**.....

...

.....

..

**☎**.....**Profession (facultatif) :**.....

..

**Montant de l'adhésion : 15 €**

**Chômeurs, précaires : 5 €**

